

*Questions orales*

[Traduction]

ON DEMANDE UNE RÉUNION DES LEADERS

**M. Nielsen:** C'est vous qui avez fait résonner le timbre!

**M. Pinard:** Quant à la deuxième partie de sa question au sujet d'une lettre que son collègue, le leader parlementaire du NDP, m'aurait adressée, je ne l'ai pas encore reçue. Si elle m'était parvenue, j'aurais invité mon collègue à participer à une réunion des leaders parlementaires que je suis toujours disposé à tenir pour discuter tous les travaux de la Chambre, même le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Bien entendu, pour tenter de se faire du capital politique, il est bon de pouvoir parler d'une lettre qui m'aurait été envoyée mais que je n'ai pas encore reçue.

Je parle en toute bonne foi, madame le Président. Je suis prêt à tout négocier au sujet de n'importe quel projet de loi. Son collègue sait qu'il suffit de m'appeler et que je serai disposé n'importe quand à convoquer une réunion.

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je dois dire au leader du gouvernement que nous sommes parfaitement sérieux. J'avais cru comprendre que la lettre avait été livrée à son bureau, par porteur, ce matin.

Si je comprends bien le Règlement, on peut poser des questions de forme, mais aucune question de fond sur les projets de loi à l'étude. Oublions cela, puisque c'est le fond de la question qui nous préoccupe.

Je voudrais d'autres explications sur ce que le ministre vient de déclarer. Veut-il dire que le gouvernement est maintenant prêt à faire ce qu'il aurait dû faire il y a déjà quelque temps, c'est-à-dire diviser le projet de loi en ses trois éléments-clés et en présenter deux à la Chambre, de sorte qu'ils puissent être adoptés rapidement?

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, je pense que dans le préambule de sa question, l'honorable député se contredit. Je ne veux pas m'étendre davantage là-dessus parce que cela frustrerait tellement l'intelligence de la plupart des députés à la Chambre, que ce serait tourner le fer dans la plaie. Qu'il me soit tout simplement permis de rappeler à l'honorable député que le genre de discussions que nous tenons sur la façon de traiter les travaux de la Chambre ont généralement lieu au cours des réunions au niveau des leaders parlementaires. Je lui ai fait l'offre de suggérer à son collègue, qui connaît très bien cette procédure, de m'aviser pour que nous nous réunissions. Je suis disposé à discuter la forme et la durée du débat. Je suis également disposé à négocier toute entente qui permettrait à la Chambre de disposer rapidement du projet de loi qui nous intéresse. Cependant, je tiens à porter à l'attention du député qu'une façon utile de faire valoir son point de vue, c'est d'éviter d'utiliser des tactiques purement dilatoires comme celle qui a été utilisée ce matin par le Nouveau parti démocratique en proposant à 11 heures, à l'improviste, une motion d'ajournement empêchant le Parlement de débattre cette importante question. Je pense que cela serait beaucoup plus utile pour faire avancer le dossier que d'empêcher la Chambre de siéger et d'essayer de faire des points politiques à la Chambre durant la période des questions orales en proposant des choses qui sont habituellement proposées lors des réunions privées tenues au niveau des leaders parlementaires.

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député met la présidence dans une situation difficile. Il se livre à un débat et je voudrais qu'il s'en tienne à des questions concernant la procédure relative au projet de loi et qu'il prenne bien soin de ne pas s'éloigner de son sujet.

**M. Broadbent:** Je serai très raisonnable avec le leader du gouvernement, madame le Président. Étant donné que la Chambre doit débattre de cette mesure pendant le reste de la journée et demain et puisqu'il est clair que notre parti n'a pas l'intention de permettre l'adoption de ce projet de loi . . .

Des voix: Oh, oh!

**M. Broadbent:** . . . et que le parti conservateur est du même avis, le leader à la Chambre du gouvernement acceptera-t-il de rencontrer les leaders des deux partis d'opposition cet après-midi pour envisager de scinder le projet de loi, de sorte que nous puissions procéder de façon ordonnée à la Chambre des communes?

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, je ne peux que réitérer ce que je viens de dire, savoir que je suis toujours disposé à rencontrer mes collègues, et j'ai indiqué hier au leader parlementaire du député que même si ce matin il m'était impossible de tenir une réunion, s'il en désirait une, j'étais disposé à en tenir une un peu plus tard, et même cet après-midi. Mais entre-temps, je pense que nous devons procéder au débat et, puisque l'honorable député dit vouloir être raisonnable, si je peux lui faire une suggestion, ce serait tout simplement de permettre à la Chambre de siéger pour que le débat puisse avoir lieu. Je comprends qu'il puisse s'opposer au projet de loi, mais je pense que s'il respecte la démocratie, il permettra que le débat ait lieu, que son parti s'exprime, qu'il exprime ses dissidences, qu'il appuie les amendements qu'il a proposés et qu'à un moment raisonnable la Chambre puisse se prononcer pour ou contre les amendements à l'étape du rapport et, à celle de la troisième lecture. Voilà ce qu'est le système parlementaire. Dans ce cadre-là, la Chambre peut procéder d'une façon intelligente, et l'opposition, tout en faisant voir sa dissidence, peut permettre au Parlement, à un certain moment, de se prononcer pour ou contre une question. Toute cette procédure n'empêche cependant pas de tenir des réunions au niveau des leaders parlementaires pour négocier ce qui peut se faire durant la durée du débat, et si son collègue veut me rencontrer cet après-midi, je suis disponible pourvu que le leader à la Chambre du parti progressiste conservateur soit disposé à y assister également et à faire valoir ses vues.